



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention des risques d'accidents et régulation des populations de sangliers

Question écrite n° 44883

Texte de la question

M. Florent Boudié appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la nécessaire conciliation entre la prévention des accidents de chasse et l'objectif de répondre au développement des populations de sangliers sur le territoire national dont de nombreuses données attestent de l'intensité : augmentation des dégâts agricoles, difficultés d'indemnisation, part croissante dans des collisions routières parfois mortelles, conséquences écologiques sur certains habitats liées au retournement des terres, ... Technique de tir dont plusieurs essais ont pu démontrer la plus grande sécurité à très courte distance, sans ricochet significatif, l'usage de la chasse à la chevrotine en situation contrôlée est un facteur de diminution des risques d'accidents de chasse, tout en se révélant efficace dans l'hypothèse des populations de sangliers. À l'image de son usage dans le département des Landes depuis plusieurs années, cette technique de chasse pourrait ainsi être autorisée à une plus large échelle. Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage d'autoriser sur un territoire plus étendu l'emploi de la chevrotine, dans le but de favoriser une approche de tirs à très courte distance sur les populations de sanglier, dans des conditions de chasse strictement contrôlées et ce pour atteindre le double objectif de maîtrise des populations de sangliers dans les secteurs ruraux et de meilleure prévention des risques d'accidents.

Données clés

Auteur : [M. Florent Boudié](#)

Circonscription : Gironde (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44883

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mars 2022](#), page 1814

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)